



VOUS RECHERCHEZ UN FINANCEMENT BANCAIRE ?

Avec le dispositif **CRÉDIT 50K€**
l'expert-comptable est à vos côtés
pour vous conseiller et vous accompagner

www.arcancial.fr

Le CRÉDIT 50K€, un dispositif pour vous accompagner à chaque étape clé de la vie de votre entreprise :

- › création
- › développement
- › reprise

Dans le cadre du CRÉDIT 50K€, l'expert-comptable peut :

- › renseigner pour vous le dossier de financement
- › établir un document comportant des données prévisionnelles attestées
- › transmettre simultanément le dossier de demande de financement aux réseaux bancaires que vous aurez désignés

Nos partenaires :



N'hésitez pas à parler du dispositif **CRÉDIT 50K€** avec votre conseiller **ARCANCIAL**

CRÉDIT 50K€, un dispositif mis en place par l'Ordre des experts-comptables

